



2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE

NOTE DE
PRÉSENTATION



Mairie de Saint-Vincent-Rive-d'Olt
469 Route du Bondaire
46 140 SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une

Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année.

Il doit être coté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État au plus tard le 15 juillet de la même année.

Par cet acte, le conseil municipal :

- Constat, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs.

Le compte financier unique peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la commune :

<https://www.stvincentro.fr/les-finances.html>

Sommaire

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 Dépenses

1-2 Recettes

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1 Dépenses

2-2 Recettes

2-3 Restes à réaliser

3- DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

3-1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé

3-2 État de la dette

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT



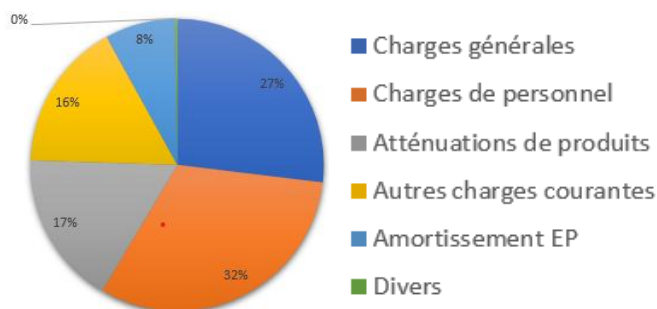
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est-à-dire de payer, par exemple, toutes les factures liées aux charges tels que les salaires des agents, les charges d'eau, d'électricité, d'entretien des locaux, mais aussi encaisser les chèques de location de salle ou recevoir les dotations de l'État. En bref, toutes les charges et recettes courantes.

1-1 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractères générales (chapitre 011) qui comprennent les dépenses courantes : électricité, eau, carburant, fournitures administratives, entretien des bâtiments communaux et voirie, assurances... Elles représentent environ 27% des dépenses de fonctionnement.
- Les salaires (chapitre 012) des employés qui représentent environ 32% des dépenses de fonctionnement.
- Les prestations de services effectuées et les contributions obligatoires (chapitre 65-Autres charges courantes) : remboursement des frais des écoles, participation au service incendie, participation au Syndicat Intercommunale de la Fourrière animale, indemnités aux élus, subventions versées aux associations. Elles représentent 16% des dépenses de fonctionnement.
- Le versement de fiscalité (chapitre 014 – Atténuation de produits) de la commune va en partie vers la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et représente 17%.
- L'amortissement de l'éclairage public représente de 8% des dépenses de fonctionnement.
- Les intérêts d'emprunt sont eux comptabilisés au chapitre 66 et les charges exceptionnelles correspondant à une aide exceptionnelle – secours et dots sont au chapitre 67. Le tout étant décliné sous « Divers ». Ce chapitre représente 1% des dépenses de fonctionnement.

| DÉPENSES exécutées | Montant (€) |
|--------------------------|-------------------|
| Charges générales | 98 706.05 |
| Charges de personnel | 115 924.13 |
| Atténuations de produits | 62 117.49 |
| Autres charges courantes | 60 446.31 |
| Amortissement EP | 28 328.53 |
| Divers | 1 057.72 |
| TOTAUX | 366 580.23 |



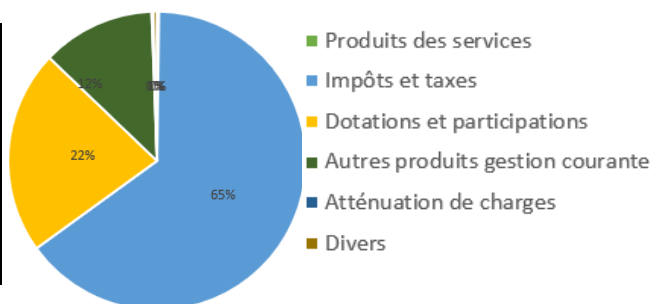
Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 366 580,23€.

1-2 Recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) correspondant au remboursement des salaires en cas d'arrêt maladie des agents. La commune étant assurée en cas d'arrêt de travail, les agents perçoivent leurs salaires et l'assurance rembourse la commune sur les frais engagés. Elles représentent moins de 1% des recettes de fonctionnement.
- Les produits et services (chapitre 70) comprenant les redevances d'occupation du domaine public versées par les gestionnaires télécom et électricité. Ils représentent moins de 1% des recettes de fonctionnement.
- Les impôts et taxes (chapitre 73). Les taxes foncières bâties et non bâties, le fonds national de péréquation et départemental sont la plus importante entrée de recettes pour la commune. Ils représentent environ 69% des recettes de fonctionnement.
- Les dotations et participations (chapitre 74) englobent les dotations versées par l'État et représentent environ 24% des recettes de fonctionnement.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75). Ils correspondent aux revenus des immeubles, à savoir les locations des six appartements de la commune mais aussi les locations des salles polyvalentes. Ils représentent 7% des recettes de fonctionnement.
- Les produits financiers et produits exceptionnels (chapitre 76 et 77) sont déclinés dans « divers ». Une partie est une recette liée à un revenu de placement (banque). Ils représentent moins de 1% des recettes de fonctionnement.

| RECETTES exécutées | Montant (€) |
|----------------------------------|-------------------|
| Produits des services | 937.56 |
| Impôts et taxes | 279 892.91 |
| Dotations et participations | 95 472.75 |
| Autres produits gestion courante | 53 052.26 |
| Atténuation de charges | 865.00 |
| Divers | 1 638.85 |
| TOTAUX | 431 859.33 |



Les recettes réelles de fonctionnement représentent 431 859,33€.



Le résultat global des 3 dernières années montrent que les dépenses et recettes sont maîtrisées en fonctionnement.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrences et de quotidiennetés, la section investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle permet à la commune d'investir comme l'indique son intitulé, c'est-à-dire, par exemple, d'acheter un terrain pour y implanter un bâtiment ou enfouir des réseaux électriques ou encaisser des subventions liées à des projets. Les dépenses et recettes y sont groupés généralement par projet et peuvent être reportées d'année en année quand les projets n'ont pas été en partie ou totalement réalisés, on appelle ceci des Restes à Réaliser (RAR). On y retrouve également les emprunts.

Pour un foyer, l'investissement à trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

2-1 Dépenses



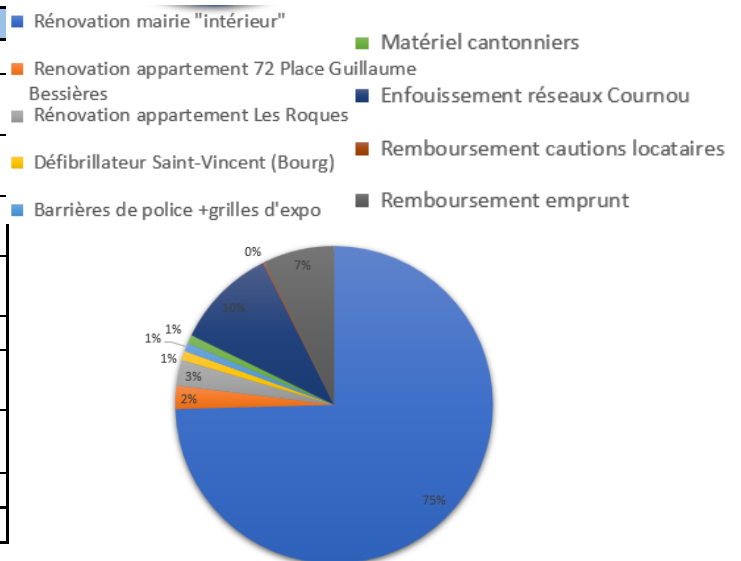
Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Les travaux de rénovation de la mairie « intérieur » sont terminés, 136 034.49€ ont été payés sur le marché public et correspondent à 75% des dépenses d'investissement. Un budget supplémentaire est prévu en « Restes à réaliser » (voir page 8)
-
- La rénovation de l'appartement au 72 Place Guillaume Bessières (au-dessus du café associatif) est toujours en cours, au budget 2025 il a été payé 4 353€ et représente 2%.
- La rénovation de l'appartement au 10 Place Combel Millal (Les Roques) comprenant l'isolation des combles et l'installation des nouveaux volets ont coûté 4 738.80€ et représente 7%.
- L'enfouissement des réseaux à la Cournou est terminé. Le montant des dépenses pour 2024 s'élève à 18 950.89€ soit 22% des dépenses. Un budget supplémentaire est prévu en « Restes à réaliser » (voir page 8)
- La commune a investi sur un 3^{ème} défibrillateur, ce dernier est installé à la mairie pour un montant de 1 747,44€ et représente 1% des dépenses d'investissement.
- Du matériel technique, entre autres un sécateur électrique pour le travail des employés municipaux a été acheté pour 1 600€ et représente 1% des dépenses.
- Des barrières de police et des grilles d'expositions ont été acquises pour 1 543,15€ et représentent 1% des dépenses d'investissement.
- Un locataire a quitté son logement, la caution ont été rendue pour 350€, soit -1% des dépenses.

- Le remboursement d'un emprunt contracté lors de l'aménagement du bourg de Saint-Vincent en 2007 pour une durée de 20 ans et pour un montant de 200 000€. Il s'achèvera le 15 février 2026. Cette année, l'emprunt représente 7% des dépenses d'investissement.

| DÉPENSES exécutées | Montant (€) |
|---|-------------------|
| Rénovation mairie "intérieur" | 136 034.49 |
| Rénovation appartement 72 Place Guillaume Bessières | 4 353.00 |
| Rénovation appartement Les Roques | 4 738.80 |
| Défibrillateur Saint-Vincent (Bourg) | 1 747.44 |
| Barrières de police +grilles d'expo | 1 543.15 |
| Matériel cantonniers | 1 600.00 |
| Enfouissement réseaux Cournou | 18 950.89 |
| Remboursement cautions locataires | 350.00 |
| Remboursement emprunt | 13 129.60 |
| TOTAUX | 182 447.37 |



La commune a dépensé 182 447,37€.

La rénovation de la mairie a été le programme le plus important pour cette année suivi par l'enfouissement des réseaux à la Cournou. La rénovation intérieure, qui n'est pas tout à fait terminée, et la construction d'un hangar communal seront les plus importantes dépenses pour le budget 2026.

2-2 Recettes



Les recettes d'investissement dites patrimoniales sont des recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement accordées au titre des projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions versées par la Région ou le Département pour le projet d'agrandissement d'une salle communale) et le remboursement d'une partie de la TVA (16.404%) qui survient 2 ans après le paiement des factures d'investissement.

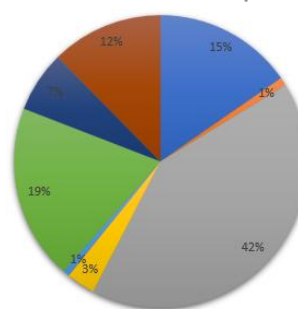
Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Le remboursement de compensation de la TVA (sur budget 2023) représente 15% des recettes d'investissement.
- La taxe d'aménagement est une recette liée à la construction sur notre commune. Elle représente environ 1% des recettes d'investissement.
- L'amortissement de l'éclairage public représente de 48% des recettes d'investissement.
- La commune a perçu une subvention de la Fédération d'Énergie du Lot pour l'enfouissement des réseaux à la Croix de Rigal pour la somme de 2 171.72€ soit 3% des recettes.

- La subvention pour la pose du défibrillateur à la mairie représente 1%
- L'Etat a versé un acompte de 13 261€ pour la rénovation de la mairie et représentent 19% des recettes d'investissement.
- La DRAC (État) a versé le solde de la subvention demandée pour la maçonnerie de l'église de Saint-Vincent dont les travaux ont été réalisés en 2024.
- Un versement de 8 461.01€ a été nécessaire du fonctionnement à l'investissement pour équilibrer le budget 2025.

| RECETTES exécutées | Montant (€) |
|---|------------------|
| Fonds de Compensation de la TVA | 10 515.14 |
| Taxes d'aménagement | 614.98 |
| Amortissement EP | 28 328.53 |
| Subvention FDEL | 2 171.72 |
| Subvention Groupama défibrillateur | 500.00 |
| Subvention Rénovation mairie "intérieure" | 13 261.00 |
| Subvention maçonnerie église de Saint-Vincent | 4 632.00 |
| Versement fonctionnement/Investissement | 8 461.01 |
| TOTAUX | 68 484.38 |

- Fonds de Compensation de la TVA
- Taxes d'aménagement
- Amortissement EP
- Subvention FDEL
- Subvention Groupama défibrillateur
- Subvention Rénovation mairie "intérieure"
- Subvention maçonnerie église de Saint-Vincent
- Versement fonctionnement/Investissement



Les recettes d'investissement s'élèvent à 68 484,38€.

2-3 Restes à réaliser



Les restes à réaliser (RAR) en dépenses investissement sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats, de devis ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice N (2025) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice N+1 (2026).

Les restes à réaliser sont les suivants :

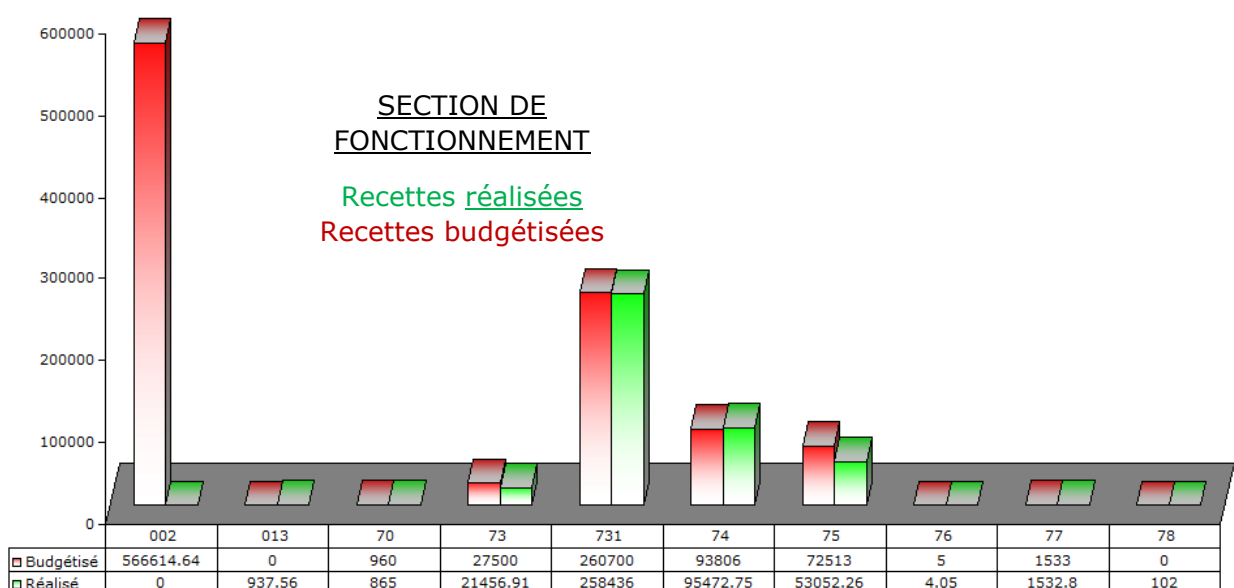
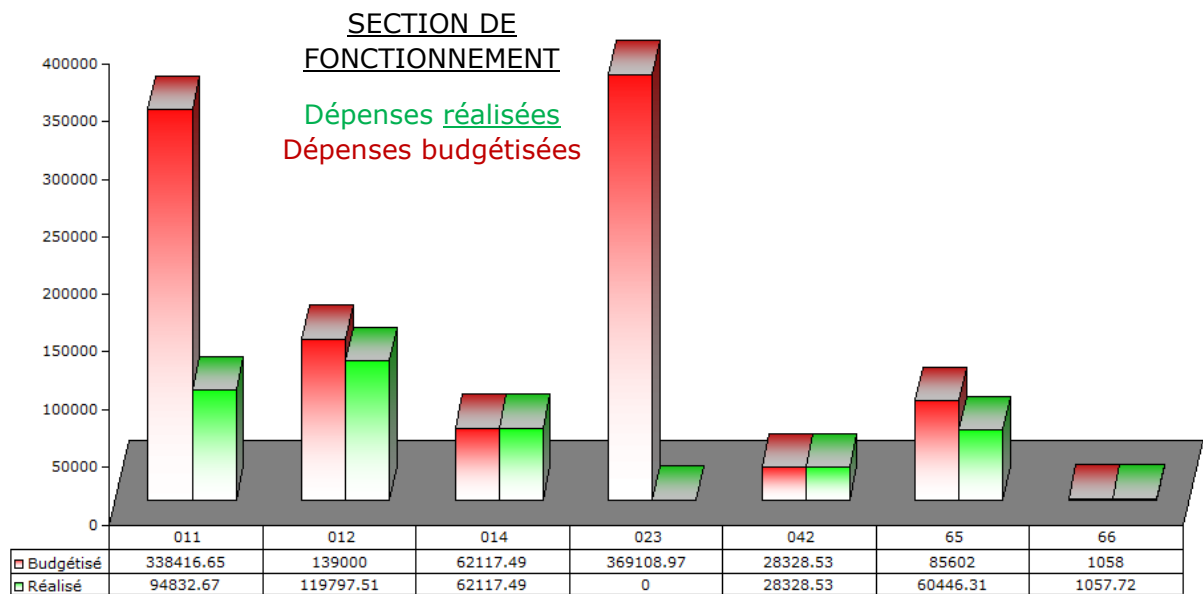
- La rénovation de la mairie intérieure : une avance auprès de l'État a été versée début 2025 de 13 261.50€. Le reste des subventions sera demandée au fil de l'engagement des dépenses. La somme de 142 000€ permettra de mandater les factures dans l'attente du vote du budget 2026.
- L'enfouissement des réseaux de Cournou est bien terminé mais la somme de 34 000€ reste à payer.
- Une pompe à chaleur a été installée au café association en fin d'année 2025 et la facture arrivée en 2026, il a donc été nécessaire d'ajouter la somme de 6 500€ dans l'attente du vote du budget 2026.
- Les travaux de rénovation de l'appartement au 72 place Guillaume Bessières ne sont pas achevés et des factures sont à prévoir avant le budget 2026 pour un montant provisoire de 16700€.

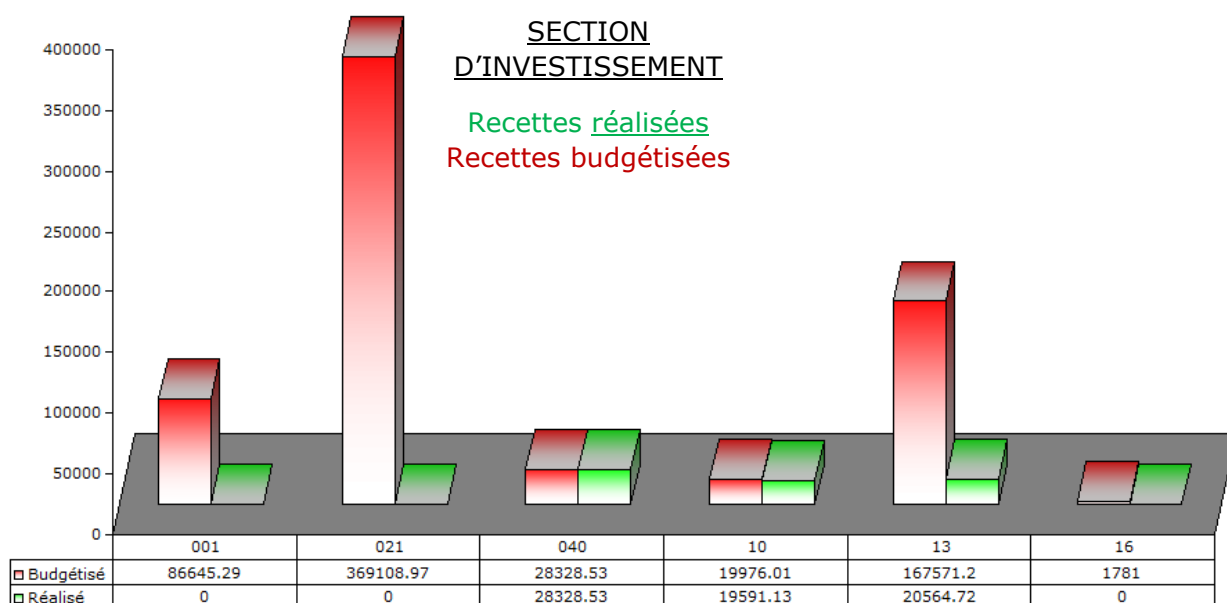
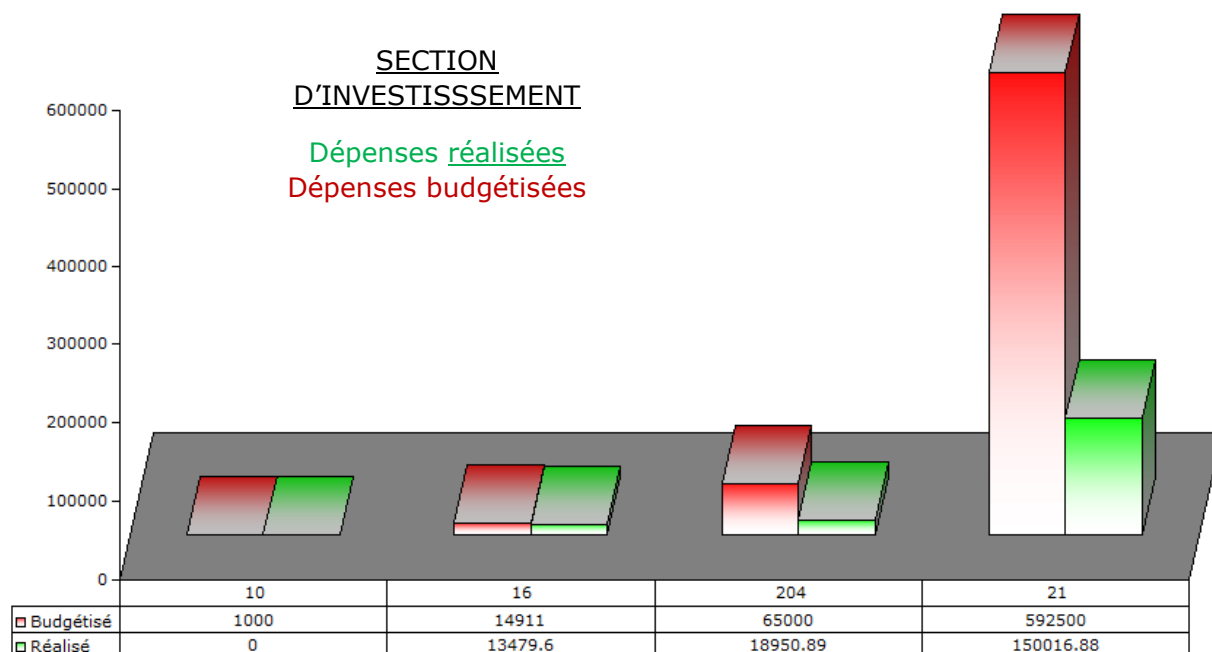
| Restes à réaliser sur "investissement" versés sur budget 2026 | | |
|---|------------------|-------------------|
| | Recettes | Dépenses |
| Rénovation de la mairie "intérieur" | 93 847.50 | 142 000.00 |
| Dissimulation réseaux Cournou | | 34 000.00 |
| Pompe à chaleur Café asso | | 6 500.00 |
| Rénovation logts communaux | | 16 700.00 |
| TOTAL | 93 847.50 | 199 200.00 |

Les restes à réaliser d'investissement s'élèvent à 93 847,50€ en recettes et 199 200€ en dépenses.

3- DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

3-1 Vue d'ensemble : budgétisé/liquidé





3-2 État de la dette

Etat pluriannuel des emprunts

| Code emprunt | OBJET DE LA DE PENSE | Annuités pour l'exercice 2023 | Annuités pour l'exercice 2024 | Annuités pour l'exercice 2025 | Annuités pour l'exercice 2026 | Annuités pour l'exercice 2027 | Annuités pour l'exercice 2028 | Annuités pour l'exercice 2029 | Annuités pour l'exercice 2030 | Annuités pour l'exercice 2031 | Annuités pour l'exercice 2032 |
|------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 1 | Aménagement bourg | 14 187.32 | 14 187.32 | 14 187.32 | 14 187.32 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL SELECTION | | 14 187.32 | 14 187.32 | 14 187.32 | 14 187.32 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

L'emprunt est faible et permet à la commune de continuer à investir. Il sera terminé en février 2026.